

85190 AIZENAY

Tel :

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Organisation du temps scolaire

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 90

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/06/2023

Réuni le : 03/07/2023

Sous la présidence de : Franck Robin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-9, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55 et D.421-137

- l'avis du conseil des délégués pour la vie lycéenne du 20/06/2023

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'organisation du temps scolaire.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Rentrée 2023 :

Les modalités d'accueil pour la rentrée scolaire 2023-2024 sont présentées par le Proviseur.

La rentrée pour l'année scolaire 2023-2024 se fera de la façon suivante :

Lundi 28 août 2023 : ouverture des secrétariats de Direction et de Gestion au public.

Vendredi 1er septembre 2023 : rentrée des enseignants.

Lundi 4 septembre 2023 : à 8 h 10 rentrée des élèves inscrits en 2nde G.T.

Toute la matinée sera consacrée à la découverte de l'établissement et à l'intégration des élèves dans la classe. Les cours débuteront l'après-midi, selon l'emploi du temps des élèves.

Les élèves des autres niveaux ne seront pas présents.

Mardi 5 septembre 2023 : à 8 h 10 rentrée des élèves des autres niveaux : 1ère générale et 1ère technologique.

Les élèves seront pris en charge par leurs Professeurs principaux en M1 et M2.

Début des cours pour les élèves de première après la récréation du matin, selon l'emploi du temps des élèves.

Monsieur le Président du Conseil d'Administration propose au vote cette organisation pour la rentrée scolaire 2023-2024.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0